

Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

Cahier 2
Décembre 2020



**OBSERVATOIRE
DE L'HERBERGEMENT
ET DU LOGEMENT**



LES « CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE » traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages. Cette année les cahiers abordent ces enjeux sous le prisme de la crise sanitaire, au regard des inégalités de logement qu'elle a révélées et des impacts qu'elle a eus sur la fragilisation économique des ménages.

7 cahiers sont publiés en décembre 2020 dans le cadre de l'événement partenarial « Loger les plus vulnérables en Isère » :

- Cahier 1 : « Loger les plus vulnérables en Isère : des chiffres clés pour mieux comprendre »
- Cahier 2 : « Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 3 : « L'hébergement d'urgence à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 4 : « Les ménages aux ressources fragiles à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 5 : « Les moins de 25 ans à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 6 : « Le système territorial de réponses à la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 7 : « Loger les plus vulnérables en Isère : retour sur une semaine de webinaires »

Le présent cahier, « **Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère** », revient sur le changement de prisme à travers lequel le sans-abrisme a été pensé durant la crise en passant de la sphère sociale à la sphère sanitaire, et analyse les conséquences que cela a entraîné sur sa prise en compte politique et sur les réponses apportées aux besoins des personnes privées de domicile personnel.

Les éléments présentés dans ce cahier sont issus de l'analyse de documents et comptes rendus produits par des acteurs de terrain et des instances de coordination durant la crise sanitaire. Ils s'appuient également sur des entretiens réalisés avec des ménages privés de domicile personnel et avec des professionnels de l'accompagnement social, des accueils de jour, et de l'hébergement.

Ce cahier a été réalisé par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement

LES AUTEURS : Chloë Mollard, Anissa Ghiouane

RELECTEURS ET CONSEILS : René Ballain, Arthur Lhuissier, Roselyne Blin, Andrée Demon, Elisabeth Paccard, Michelle Daran, Bernard Duru, Bernard Hofmann

MISE-EN-PAGE : Observatoire de l'Hébergement et du logement avec le soutien d'Anne-Laure Navarro (service communication)

CREDIT PHOTOS : couverture par Un Toit Pour Tous, opération d'acquisition-amélioration d'UTPT Développement, à Sassenage.

Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre

TABLE DES MATIERES

I. LE SANS-ABRISME AU PRISME DE LA SANTE : DU SOCIAL AU SANITAIRE	4
II. DES INEGALITES DE LOGEMENT AUX INEGALITES SOCIALES DE SANTE	5
III. DERRIERE LES PREOCCUPATIONS SANITAIRES, DES DROITS LAISSES POUR COMPTE	7
1. <i>Les accueils de jour et la « bascule humanitaire ».....</i>	<i>7</i>
2. <i>Fermeture des services de l'immigration : une double peine pour les personnes en situation administrative complexe.....</i>	<i>7</i>
3. <i>Une continuité scolaire difficile pour les publics en précarité.....</i>	<i>8</i>
CONCLUSION	9

I. Le sans-abrisme au prisme de la santé : du social au sanitaire

Le premier confinement a souligné le rôle majeur du logement. Si ceux qui en disposaient ont ainsi pu se protéger, cette mesure sanitaire a fait surgir par contraste la situation précaire de ceux qui ne bénéficiaient pas de logement personnel. Sa privation qui constituait déjà une urgence sociale en période de trêve hivernale, s'est transformée en urgence sanitaire et a été remise à l'agenda politique à ce titre. Pour y faire face, l'Etat a augmenté ses moyens pour mettre à l'abri davantage de personnes sans domicile via l'ouverture de nouvelles places d'hébergement (essentiellement des chambres d'hôtel) et a prolongé la trêve hivernale jusqu'en juillet 2020 afin d'éviter les remises à la rue.

Si cette réponse apportée au sans-abrisme s'explique principalement par le caractère urgent de la situation, elle résulte également du changement de prisme à travers lequel a été pensée la privation de domicile personnel durant le confinement. En effet, c'est aussi parce que le regard porté sur le sans-abrisme s'est déplacé de la sphère sociale à la sphère sanitaire que sa représentation et les moyens mis en œuvre pour y répondre ont évolué : alors qu'il est habituellement pensé comme une conséquence de la pauvreté et que, pour une partie de l'opinion publique au moins, il relève de ce fait de la responsabilité individuelle, dans le cadre de la crise sanitaire en revanche, le sans-abrisme a été perçu comme un risque, une cause potentielle de maladie et a ainsi positionné les personnes qui y étaient confrontées comme possibles victimes et l'Etat comme responsable. L'urgence sanitaire s'est ainsi révélée plus mobilisatrice que l'urgence climatique en période hivernale.

En Isère, ce changement de focale et l'impact qu'il a pu avoir sur la prise en compte politique du sans-abrisme s'est illustré à travers l'intervention de l'équipe mobile d'appui sanitaire. Chargée d'accompagner les structures d'hébergement dans la mise en place d'un protocole sanitaire, cette équipe a permis d'alerter l'instance départementale en charge de l'hébergement sur la moindre qualité des places proposées et des risques que cela représentait en contexte épidémique. Alors que les acteurs du social faisaient déjà part de leurs inquiétudes en la matière depuis plusieurs années, c'est lorsqu'elles ont été relayées par l'équipe mobile composée de professionnels de santé, donc sous un angle sanitaire, qu'elles ont finalement été entendues.

Ce nouvel éclairage sanitaire a également mis en exergue – à travers des articles de presse notamment – la précarité des solutions de « débrouille » mobilisées par les personnes sans-domicile pour compenser le nombre insuffisant d'hébergements institutionnels disponibles. Néanmoins, les moyens mis-en-œuvre pour ouvrir de nouvelles places d'hébergement n'ont pas permis de proposer de solutions à toutes les personnes sans-domicile. En dépit des risques de propagation de l'épidémie qu'ils comportaient¹, ces habitats précaires sont donc apparus, aux yeux des pouvoirs publics comme une solution de moindre mal permettant d'éviter que les personnes ne soient à la rue. Ici c'est finalement la fonction sociale de l'habitat qui réapparaît – il s'agit en priorité de permettre aux personnes de s'extraire de l'espace public – et qui rappelle la porosité de ces deux représentations : selon les contextes et les enjeux, le sans-abrisme peut tantôt être considéré comme une urgence sociale, tantôt comme une urgence sanitaire, et générer ce faisant des réponses différentes.

¹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/04/11/coronavirus-la-crainte-d-une-contamination-rapide-dans-les-squats-et-foyers-de-travailleurs_6036317_3224.html

II. Des inégalités de logement aux inégalités sociales de santé

La politique de lutte contre l'épidémie a mis en lumière les inégalités de logement et les inégalités sociales de santé qui en découlent. Pour les personnes privées de domicile personnel, cela s'est traduit par la capacité qu'elles avaient ou non de se confiner et ainsi de limiter leurs risques d'exposition au Covid-19.

Ces inégalités d'accès au confinement dépendent d'une part des conditions d'habitat, de la possibilité qu'elles offrent ou non d'être présent de façon continue au sein du logement. En l'occurrence, les solutions mobilisées par les personnes privées de domicile personnel (squat, camp, hébergement chez un tiers ou en structure) sont rarement adaptées au confinement. En effet, si ces habitats précaires constituent une alternative à la rue la nuit, ils restent des situations de mal-logement dont les personnes préfèrent s'extraire la journée, y compris durant le confinement. C'est le cas en particulier des ménages hébergés chez un tiers qui quittent le logement la journée, à leur initiative ou sur la demande de l'hébergeur, pour réduire les tensions qui surviennent au sein du domicile et échapper à la gêne que génère le sentiment de ne pas se sentir « chez soi », à plus forte raison lorsque le logement est sur-occupé et que l'intimité de l'hébergé et de l'hébergeur se confondent. En permettant à l'hébergeur de reprendre possession de son domicile la journée, ces sorties ont joué un rôle clé dans le maintien de l'hébergement durant le confinement, bien qu'elles privaient du même fait les personnes hébergées de la possibilité de se confiner.

L'hébergement chez un tiers durant le confinement. Le cas de la famille A.

Monsieur et Madame A et leurs trois garçons (âgés de 16 ans à 20 ans) sont arrivés en France en 2017 et vivent depuis dans la métropole grenobloise. Depuis trois ans, ils appellent le 115 toutes les deux semaines mais leur demande est toujours restée sans réponse. L'hiver dernier ils ont passé plusieurs nuits dehors, mais la plupart du temps ils sollicitent des connaissances pour les héberger.

Durant le premier confinement, et jusqu'en septembre (date de l'entretien), ils ont été hébergés par un homme retraité avec qui ils ont un ami en commun dans leur pays d'origine. Le logement n'a qu'une chambre dans laquelle dort l'hébergeur. La famille A. se partage quant à elle le salon.

Cette situation d'hébergement est particulièrement difficile à vivre pour Madame A. qui, de par sa culture, est très gênée de vivre dans un logement avec un homme qu'elle connaît peu, sans qu'elle puisse avoir un espace pour son intimité. Après quelques minutes d'entretien, elle quittera finalement la salle en larmes.

Son mari explique alors les stratégies quotidiennes qu'elle met en place pour préserver au minimum son intimité :

« Ça veut dire que ma femme par exemple, passe toute la journée en dehors de la maison pour qu'on fait pas de contact. (Q : avec le monsieur qui vous héberge ?) Bien sûr. C'est sa maison, sans la- Comment j'explique ça... (silence). Ma femme elle porte le voile, normalement elle a pas le droit de... (Q : rester avec un homme ?) avec un étranger dans le... (Q : dans le logement ?) dans le logement. Mais puisque j'ai pas de solution je suis obligé. Par exemple, ma femme elle veut faire une douche. Comment on va faire une douche ? La douche c'est presque à côté du salon. (Q : et vous faites comment alors ?) quand il sort, elle prend sa douche quand il sort. »

Durant le confinement, ils ont passé leurs journées à marcher en ville pour s'extraire du logement. Ces sorties servaient à la fois à retrouver une forme d'intimité familiale et permettaient à l'hébergeur de reprendre possession de son logement. C'est grâce à cet aménagement qu'ils ont réussi à prolonger l'hébergement jusqu'en septembre, alors qu'il devait initialement prendre fin au dé-confinement.

« Je sors avec ma femme pour aller à la Croix Rouge par exemple, par exemple pour les restos du cœur, pour le CCAS des choses comme ça, je cherche à manger pour mes enfants, on passe toute la journée (...) dehors parce que moi j'habite

presque à Fontaine, alors je prends la route de Fontaine, et on passe toute la journée comme ça. En prenant avec nous quelque chose à manger, le soir on rentre. »

Depuis le mois d'août cependant, l'hébergeur leur demande de trouver une autre solution. Monsieur et Madame A. attendent le mois d'octobre pour partir en ayant eu le temps de renouveler leur demande d'hébergement au 115. Sans réponse de leur part, ils risquent à nouveau de se retrouver à la rue.

Entretien réalisé au CCAS de Grenoble le 17 septembre 2020.

Par ailleurs, le confinement a également pu être difficile à respecter pour les personnes privées de logement personnel au regard du rapport qu'elles entretiennent à l'espace extérieur, puisque, faute de domicile, c'est dans cet espace qu'elles ont aménagé leur quotidien, en y construisant leur vie sociale, culturelle et économique. Or, n'ayant pas accès à un logement autonome dans lequel se confiner et réorganiser leur vie autrement – comme a pu le faire le reste de la population – certaines personnes sans-domicile ont ainsi continué à fréquenter ces espaces extérieurs durant le confinement malgré les risques sanitaires auxquelles elles s'exposaient, en adaptant néanmoins leurs pratiques au contexte d'interdiction : les regroupements se font à l'écart des places publiques, et la manche se concentre devant les quelques enseignes restées ouvertes.

« Après honnêtement ils ont pas été confinés. Ils étaient dehors quoi. Tu demandes à des jeunes en errance de pas sortir c'est pas possible quoi, surtout qu'ils étaient hébergés chez un tiers- donc le soir ils étaient confinés (...) mais la journée ils étaient dehors quoi, après moins visibles parce que ils sont pas bêtes (..) Et puis parce que bah il faut chercher des produits il faut, on peut pas d'un seul coup devenir sobre, c'était important de se ravitailler. »

Travailleur social au sujet des jeunes accompagnés

Le mode de vie des personnes privées de domicile personnel n'a pas été suffisamment pris en compte durant le confinement. Cela a affecté leur capacité à respecter les mesures sanitaires en vigueur, mais a aussi pu avoir des effets sur leur état de santé physique comme psychique. Ces impacts s'illustrent notamment à travers la situation des femmes en situation de prostitution de rue qui, privées des ressources économiques suite à l'arrêt de leur activité durant le confinement, ont vu leur vulnérabilité se renforcer vis-à-vis des réseaux dans lesquelles elles sont souvent intégrées, générant des violences psychologiques et physiques à leur rencontre. Ce confinement a mis en difficulté les femmes nigérianes en particulier : privées de revenu durant cette période, elles ont contracté une nouvelle dette auprès de leurs proxénètes, aggravant ainsi l'emprise qu'exerce sur elles le réseau de traite des êtres humains dans lequel elles sont prises depuis le départ de leur pays.

« N'étant plus en capacité de se prostituer donc de participer financièrement [à l'hébergement chez un tiers], des personnes ont été mises à la rue malgré la période de confinement. (...) Certaines personnes ont été hébergées chez des clients et donc assujetties aux attentes et pressions de ceux-ci, faute d'autres recours possibles. D'autres ont continuées d'être exploitées par les réseaux, malgré les risques sanitaires encourus. » **Travailleur social au sujet des personnes en situation de prostitution**

III. Derrière les préoccupations sanitaires, des populations abandonnées

Dans le cadre de la crise sanitaire, la lutte contre l'épidémie a constitué la priorité du gouvernement au détriment parfois, des droits des personnes. En effet, la mise en place de mesures sanitaires fortes a conduit, durant le premier confinement, à la fermeture de nombreux services d'accès aux droits qui ont fragilisé les personnes qui étaient déjà en situation de précarité (fermeture de la plupart des accueils de jour, des épiceries solidaires, des services sociaux, ou encore des guichets administratifs).

1. Les accueils de jour et la « bascule humanitaire »

En Isère, la majorité des accueils de jour ont fermé durant le confinement en raison de l'insuffisance des moyens matériels et humains dont ils avaient besoin pour pouvoir rester ouvert en respectant les mesures sanitaires. Alors que ces structures du premier accueil constituaient les « maillons d'une chaîne de solidarité »², leur fermeture puis leur réorganisation ont bousculé les repères de leurs bénéficiaires les plus précaires pour lesquels, au moins en partie, le quotidien était calqué sur les horaires d'ouverture des accueils de jour.

« Ça a quand même percuté le quotidien (...) le quotidien de la rue où, enfin pas trop sur les jeunes mais sur les plus âgés où ils ont un parcours de la journée, où ils vont commencer au Vieux Temple avec le petit dej, à Point d'eau avec la douche, et que là tout était bouleversé, voilà c'est venu complètement impacter leur routine et du coup psychologiquement c'est super compliqué de plus savoir où tu dois aller comment tu dois faire pour arriver à te nourrir à minima, et ça c'était hyper angoissant ». **Travailleur social au sujet des personnes à la rue**

Si grâce à la mise-en-place d'une coordination des acteurs de l'urgence sociale, la couverture des besoins de première nécessité a pu se réorganiser rapidement suite à la fermeture de la plupart des accueils de jour, peu de réponses ont en revanche été proposées durant le confinement pour compenser le ralentissement, parfois la fermeture, des services sociaux et administratifs de droits commun ainsi que les dispositifs d'accès aux droits mis en place dans certains accueils de jour.

Aujourd'hui, dans un contexte sanitaire qui reste contraignant, ces difficultés d'accès aux droits persistent, avec des accueils de jour qui, faute de pouvoir re-proposer l'ensemble de leurs services, ont opéré une bascule humanitaire qui les conduit à concentrer leurs moyens sur la réponse aux besoins essentiels, en premier lieu les besoins alimentaires, au détriment souvent des dispositifs d'accès aux droits qu'ils proposaient auparavant.

2. Fermeture des services de l'immigration : une double peine pour les personnes en situation administrative complexe

La fermeture des services administratifs, en particulier ceux de l'immigration, a fortement pesé sur les personnes étrangères dont les démarches de régularisation devaient aboutir ou commencer au printemps, souvent après plusieurs mois ou plusieurs années d'attente. L'arrêt de ces services et le retard que cela génère depuis participent à maintenir davantage ces personnes dans des situations de grande précarité, les privant notamment du droit à accéder à un logement.

² Phrase issue d'un courrier commun écrit en 2018 par les accueils de jour concernant la précarité des moyens financiers et matériels sur lesquels reposent leurs activités

« Puis bon l'attente après, nous on a beaucoup de gens qui ont des problèmes de papiers et qui attendent l'ouverture de la préfecture- parce que nous- vous disiez pendant [le confinement] ça a été compliqué mais le plus compliqué pour moi ça a été juste quand ils ont dé-confinés, parce que toutes les personnes qui avaient des rendez-vous à la préfecture ils ont appris qu'ils les auront pas tout de suite, ça veut dire qu'ils ont perdu deux mois et que quand tout le monde reprend sa vie et va au boulot comme si de rien était, bah eux en fait ils ont perdu des mois et des mois parce que ils ont toujours pas de rendez-vous avec la préfecture et leur vie elle est en suspens (...) Ils trépignaient en fait, ils trépignaient parce que ils attendent depuis 2 mois on dit « ah ça y est on dé-confine », puis quand on appelle les services et tout ils disent « ouais mais attendez là on se remet en place on vous recontactera y a des délais », bah ils sont fous de rage en fait, ils se payent un deuxième confinement de fait ». **Travailleur social, au sujet des personnes en situation administrative complexe**

Pour ces personnes, le confinement a eu l'effet d'une double peine en matière d'accès aux droits : non seulement cela a repoussé leurs perspectives de régularisation et l'accès au droit commun qui en découle (neuf mois après le début du premier confinement, certaines personnes dont le rendez-vous en préfecture a été annulé par la crise sanitaire étaient encore en attente d'une autre date de rendez-vous) mais les contrôles policiers renforcés durant le confinement ont en plus augmenté leurs risques, ou en tout cas leurs craintes, d'être arrêtés, et ont généré des pratiques de non-recours. En effet, cette peur d'être surexposé aux contrôles d'identité en période de confinement a fortement limité les déplacements des personnes en situation irrégulière, à fortiori si elles étaient racisées, et a constitué un obstacle de plus dans l'accès à leurs droits : durant le confinement, certaines ont arrêté de se rendre dans l'accueil de jour qu'elles fréquentaient habituellement, d'autres ont reporté leurs soins compte tenu des contrôles auxquels elles risquaient de s'exposer sur le trajet.

« C'est un gros problème je l'avais pas dit mais il y en a beaucoup qui ne sortaient pas pendant le confinement même quand ils avaient l'autorisation parce qu'ils avaient pas de papiers (...) parce que j'y avais pas pensé mais le gars paranoïaque dont je vous parlais il a pas le droit d'être en France, il dit moi je veux bien mais ils demandent une pièce d'identité, j'en ai pas, donc il n'est pas sorti (...) y en a qui sont pas, qui sont pas allés chez le médecin à Grenoble même après le dé-confinement par exemple, ou quand on pouvait se rendre chez son médecin avec une autorisation, ils y sont pas allés, c'était trop de risques, il aurait fallu aller prendre le train, le tram, c'était trop long, ça exposait trop longtemps aux contrôles ». **Travailleur social, au sujet des personnes en situation administrative complexe**

3. Une continuité scolaire difficile pour les publics en précarité

La fermeture des écoles a renforcé les inégalités scolaires et les difficultés rencontrées par les enfants vivant dans des situations de grande précarité. Cela s'explique à la fois par l'appartenance à des milieux sociaux éloignés de la culture scolaire, mais aussi par des conditions de vie et des conditions matérielles qui ont rendu quasiment impossible une continuité scolaire, avec notamment des enfants hébergés dans des dispositifs hivernaux qui n'avaient ni d'ordinateur ni de boîte aux lettres pour recevoir les devoirs et documents envoyés par leurs enseignants. Pour ces publics, la reprise de l'école à la fin du premier confinement (et le maintien de l'école en présentiel lors du deuxième confinement) a été quelque chose de très bénéfique selon les travailleurs sociaux et associations qui les accompagnent.

« Déjà quand elles sont à l'école elles ont de grosses difficultés, là ça a été- parce que elles ont rien fait, mais je suis pas surpris parce que déjà se présenter à l'école c'est très compliqué, alors travailler tout seul chez soi avec des parents qui parlent pas la langue et qui ont pas trop compris ce principe de la scolarité, c'est ... du coup par exemple quand ils ont rajouté les deux semaines de fin d'année moi je trouvais que c'était pas mal pour ces familles-là, c'est-à-dire qu'au moins les enfants réapprennent l'importance d'aller à l'école, parce que c'est pas gagné pour toutes les familles, puis l'idée de l'obligation de la scolarité c'est pas clair pour toutes les familles » **Travailleur social au sein d'un CHRS, au sujet des problématiques de la continuité scolaire**

CONCLUSION

Les mesures sanitaires prises depuis mars 2020 ont souligné l'enjeu que constituent l'accès et le maintien au logement en matière de santé. Dans ce contexte, le regard porté sur le sans-abrisme s'est décalé de la sphère sociale à la sphère sanitaire, entraînant avec lui une évolution dans sa prise en compte politique : non seulement de nouvelles places d'hébergement ont été ouvertes, mais une réflexion a également été entreprise concernant la qualité de ces places au regard des risques sanitaires qu'elles pouvaient représenter.

Bien que positives, ces avancées n'ont cependant pas été suffisantes et de nombreuses personnes sont restées dans des habitats précaires, les empêchant bien souvent de se confiner pour limiter leurs risques de contamination vis-à-vis du Covid-19. En cela, le confinement a permis de souligner le rôle déterminant que joue le logement dans les inégalités sociales de santé.

Si cette nouvelle focale sanitaire a permis de révéler ces inégalités et de faire avancer les réponses apportées en matière de mise à l'abri, elle a par ailleurs eu des effets négatifs sur d'autres aspects de la vie des personnes sans logement en occultant la dimension sociale de leurs besoins, notamment pour l'accès aux services dont elles dépendent habituellement pour se nourrir, se reposer, se sociabiliser, et entreprendre des démarches d'accès aux droits – y compris au logement.

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL)

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL) est une cellule d'étude et d'observation qui intervient dans le champ de l'analyse de la précarité et des difficultés de logement. Elle fait partie de l'ensemble « Un Toit Pour Tous » qui rassemble une association œuvrant contre le mal logement, une agence immobilière à vocation sociale : Territoire AIVS®, et une société foncière : Un Toit Pour Tous Développement.





**OBSERVATOIRE
DE L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT**

LE SANS-ABRISME AU PRISME DE LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE EN ISERE

La mise en place d'un confinement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 en mars 2020 a souligné les diverses fonctions que l'on attribue au logement, en tant qu'abri vis-à-vis du danger et en tant qu'espace où s'entretiennent les relations intrafamiliales, et a révélé du même fait ce dont sont privées les personnes sans domicile. A la lumière de cette épidémie, le sans-abrisme a donc constitué une urgence sanitaire conduisant les pouvoirs publics à augmenter leurs moyens de réponse à la privation de domicile personnel, sans qu'ils réussissent toutefois à couvrir l'ensemble des besoins.

Ce cahier revient sur le changement de prisme à travers lequel le sans-abrisme a été pensé, passant de la sphère sociale à la sphère sanitaire, et analyse les conséquences que cela a entraîné sur sa prise en compte politique et sur les réponses apportées aux besoins des personnes privées de domicile personnel.

Les Cahiers de l'Observatoire

Les cahiers de l'Observatoire traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages. Cette année les cahiers abordent ces enjeux sous le prisme de la crise sanitaire, au regard des inégalités de logement qu'elle a révélées et des impacts qu'elle a eus sur la fragilisation économique des ménages.

POUR EN SAVOIR PLUS

OBSERVATOIRE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

17b avenue Salvador Allende,
38 130 Echirolles

<https://www.untoitpourtous.org/observatoire-de-l-hebergement-et-du-logement/>

CONTACT

✉ observatoire@untoitpourtous.org

📞 04 76 22 66 05 / 07 84 03 92 89

Décembre 2020

Conception :

Observatoire de l'Hébergement et du Logement